

Aide au développement de la Société SCHLUMBERGER TECHNOLOGIES - Extension et aménagement d'un parking

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Société SCHLUMBERGER TECHNOLOGIES est implantée rue Newton sur le Parc La Fayette depuis 1990. Au 31 décembre, elle employait 225 salariés. Son activité de billetterie de transport la place aux premiers rangs mondiaux dans cette activité.

Le développement de l'entreprise bisontine repose sur la signature d'un très important contrat avec la SNCF pour la fourniture d'un automate de distribution de titres de transport, pour les réseaux régionaux.

Pour réaliser ce marché, la Société SCHLUMBERGER doit impérativement procéder à l'extension de ses locaux de production. Aux locaux actuels d'une superficie d'environ 6 000 m² s'ajouteront de nouveaux locaux de bureaux et ateliers de 2 866 m² de surface. Le recrutement d'une centaine de salariés sera engagé.

Dans tous ses sites de production, la politique immobilière du groupe SCHLUMBERGER est orientée principalement vers la location simple. De ce fait, le financement de cette nouvelle opération sera réalisé avec le concours de la SICOMI BATICAL de Nancy. Cet organisme financier est déjà propriétaire de l'ensemble immobilier et foncier de la rue Newton.

Dans cette nouvelle étape de son développement à Besançon, la direction de l'entreprise a souhaité un soutien des différentes collectivités territoriales. Or, dans ce projet de développement, les collectivités ne peuvent intervenir en faveur de l'aide à l'immobilier d'entreprise (la SICOMI BATICAL n'a pas son siège social en Franche-Comté). C'est donc par la réalisation et l'aménagement de nouveaux parkings pour le personnel que le soutien des collectivités pourrait prendre forme. Le coût de cet investissement s'élève à environ 2 MF (travaux plus acquisitions) sachant que le Département pourrait participer financièrement à cette opération.

A cet effet, la Commune de Besançon doit acquérir à la Société BERG ELECTRONICS SA les terrains compris dans la ZAC La Fayette et cadastrés :

- section EN n° 327 p pour 6 a 01
- section EN n° 49 p pour 7 a 08
- section EN n° 48 p pour 2 a 98
- section EN n° 47 p pour 5 a 21
- section EN n° 219 p pour 4 a 21
- section EN n° 315 p pour 3 a 55 et 0 a 93
- section EM n° 276 p pour 0 a 41 et 5 a 59
- section EM n° 273 p pour 10 a 31 et 0 a 64.

L'acquisition se fera moyennant le prix de 609 960 F, soit 130 F le m², plus les frais d'acte à imputer au chapitre 901.10/210.94050.30100.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Sur avis favorable de la Commission Développement Economique, le Conseil Municipal est invité à approuver cette opération, et en cas d'accord :

- à autoriser M. le Maire à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après appel d'offres, ainsi que le (ou les) avenant(s) ou ordre(s) de service, permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets,

- à solliciter la participation financière du Département ainsi que l'autorisation de commencer les travaux avant notification éventuelle de la décision attributive de subvention,

- à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant le montant de l'aide départementale, dès notification de la décision attributive, en recettes au chapitre 901.10.1053.94050.30300 et en dépenses, au chapitre 901.10.233.94050.30300,

- à financer la participation à la charge de la Ville par l'inscription des crédits nécessaires au budget supplémentaire de l'exercice courant, soit 750 000 F au chapitre 901.10/233.94050.30300, étant précisé que les 750 000 F restants seront ouverts dès réception de la notification de subvention du Département et que le montant pour les acquisitions des terrains sera inscrit au BP 1995,

- à autoriser l'acquisition des terrains à la SA BERG ELECTRONICS aux conditions précitées,

- à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir,

- à décider la mise à disposition à titre gratuit du parking au profit de la SICOMI BATICAL, sous forme d'un prêt à usage, et à autoriser M. le Maire à signer le contrat à intervenir à cet effet.

M. ANTONY : J'aimerais parler un peu plus de SCHLUMBERGER parce que c'est vraiment un dossier exemplaire. Cela fait plus de 18 mois que les services suivent avec grand intérêt ce dossier et ont aidé l'industriel à trouver une solution satisfaisante. Je rappelle que la Société SCHLUMBERGER ne voulait pas être propriétaire comme en 1990 et que, dans un premier temps, nous avons du mal avec la SICOMI BATICAL. Finalement, grâce à votre intervention, on a fini par trouver une solution qui satisfait tout le monde. Ce qui est extrêmement intéressant, c'est que cette société qui a remporté un marché auprès de la SNCF puisqu'elle produit des automates de billetterie, nous assure la direction, vous avez la lettre sous les yeux, cette société va embaucher 130 personnes et ce sont des emplois de techniciens supérieurs et d'ingénieurs à l'horizon 1998. Ils auraient, semble-t-il, déjà commencé à embaucher et à produire sur place mais ils ont quelques problèmes parce que le marché est pressant, il faut déjà qu'ils livrent les automates à la fin de cette année.

Donc nous allons, et c'est le dossier qui suit, favoriser cette production en leur louant les bâtiments CLEAN WAY qui sont présentement libres. Je voudrais ajouter aussi pour tous mes collègues, et je suis très heureux de le dire, que cela bouge dans le développement économique bisontin. On vient d'inaugurer DATC, on va inaugurer cette semaine SIBRA, l'atelier de bracelets de montres aux Montarmots, AIR AUTOMATION je viens d'en parler, SCHLUMBERGER et d'autres projets aboutissent par exemple BOURBIER, entreprise spécialisée dans le traitement des chutes de tôles des découpages de précision qui va s'installer à côté de BOURGEOIS, AUGÉ DÉCOUPAGE qui a un projet de développement que nous accompagnons, + 1 400 m², TECHNIDEC qui se développe sur 3 600 m² supplémentaires, PERRUICHE qui vient d'obtenir sur le site de l'ex-marché de gros son permis de construire, nous avons activé le processus, Roland BAILLY qui a aussi des projets d'extension, MERCIER enfin. Donc cela bouge et nous en sommes très satisfaits. Il faut que les Bisontins le sachent. Nous accompagnons au maximum les industriels dans leur projet de développement pour le plus grand bien, nous l'espérons, de l'emploi à Besançon.

M. NACHIN : En tant que membre de la Commission Développement Economique, je ne peux que me réjouir des informations qui sont données ici par Daniel ANTONY et en particulier lorsqu'il s'agit de développement d'entreprises qui sont déjà implantées à Besançon et qui sont créatrices d'emplois. Mais je pense que le rôle d'une Municipalité n'est pas d'aider directement les entreprises ; son rôle est d'aider à l'environnement de l'entreprise, à faire en sorte que les personnels puissent trouver un logement, en particulier que les cadres puissent trouver un logement, qu'il y ait un environnement qui soit favorable d'une façon générale. C'est la raison pour laquelle je ne voterai pas ces subventions accordées à ces entreprises sauf en ce qui concerne l'Institut de Productique, je le précise tout de suite.

En ce qui concerne la question de SCHLUMBERGER, il y a une raison supplémentaire puisqu'il s'agit d'un petit subterfuge qui consiste à financer un parking. S'il s'agissait de favoriser le développement des transports en commun et de permettre aux personnels de SCHLUMBERGER d'accéder plus facilement à la gare routière par exemple ou à la gare SNCF ou financer de nouvelles lignes de la CTB, je serais entièrement d'accord.

Je voudrais terminer pour dire que je pense qu'il n'est pas souhaitable qu'il y ait des liens trop étroits entre les entreprises et la politique. J'ai déjà eu l'occasion de l'écrire, la lecture du journal officiel d'avril 1994 qui fait état du financement des candidats aux élections législatives de 1993 pose quand même un certain nombre de questions. Je vois par exemple que M. SCHWINT a reçu des subventions d'un certain nombre d'entreprises comme SAUR SA, Chantiers Modernes SA, Groupe 1000, Entreprise SAINTOT, Société Française de Signalisation ; si je ne me trompe, ce sont toutes des entreprises qui travaillent avec la Ville de Besançon. Je pourrais citer également d'ailleurs le financement de la campagne de Claude GIRARD ou de celle de Michel JACQUEMIN également qui ont bénéficié de l'aide d'un certain nombre d'entreprises (protestations).

M. LE MAIRE : Laissez parler M. NACHIN, il dit des choses intéressantes...

M. NACHIN : Je pense que ce sont des choses importantes. Je crois, surtout dans la période actuelle, que nous avons intérêt à faire en sorte qu'aucun soupçon ne puisse peser sur les élus en ce qui concerne l'aide qu'ils pourraient avoir d'une façon dissimulée de la part d'un certain nombre d'entreprises qui ont des marchés avec les collectivités locales que ce soit la Ville, le Département ou la Région. Et moi je souhaiterais, et cela c'est un vœu que j'exprime auprès de notre Député puisqu'il n'y en a plus qu'un ici pour le moment, c'est que la loi de 1990 soit modifiée et qu'aucune aide ne puisse être accordée aux candidats par les entreprises, que ce soit des aides connues ou dissimulées.

M. LE MAIRE : Je voudrais rassurer notre collègue NACHIN, il n'y a jamais eu aucune aide dissimulée. Il y a une loi qui existe sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales, nous appliquons la loi purement et simplement. Il n'y a aucun souci à se faire là-dessus. Cela n'empêche que les relations entre le politique et les entreprises sont des relations qui existent tout le reste du temps en dehors des périodes pré-électorales et qui n'ont, à mon avis, aucune signification en matière de marchés à passer. Il y a une commission des marchés qui fonctionne très bien ici, jamais sous la présidence du Maire d'ailleurs, et qui fonctionne en toute transparence. Nous ne sommes pas dans d'autres villes, nous sommes ici à Besançon, et moi SCHWINT je n'ai jamais pris de moyens détournés pour le financement de mes campagnes, c'est très clair et cela continuera de cette façon-là. Cela peut plaire ou ne pas plaire mais il faut bien financer les campagnes électorales, tous les candidats le font et le feront. C'est maintenant très très clair puisque cela paraît au journal officiel, et on sait qui a financé la campagne de Michel JACQUEMIN, la campagne de Robert SCHWINT, la campagne de Claude GIRARD, etc. Je crois que les choses ne peuvent pas être plus transparentes. Ce sont des entreprises qui travaillent ou pas avec la Ville, qui sont de la Ville ou non. Je pense que c'est bien mieux comme cela que de faire en sorte qu'autrefois telle entreprise payait l'imprimerie de tel candidat, telle autre réglait autre chose, etc., c'était une gymnastique

épouvantable. Nous avons voulu clarifier les choses, je crois qu'elles sont très claires maintenant et là il n'y a aucun souci à se faire en ce qui concerne les relations entre le politique et les entreprises.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, je voudrais profiter de ces différents rapports qui concernent la vie économique de la Ville pour rappeler, parce que je crois qu'il faut le faire, c'est justice de le faire, que les réussites que vient d'évoquer le Maire-Adjoint chargé du développement économique sont le fruit d'un travail collectif.

M. LE MAIRE : C'est vrai.

M. VIALATTE : Et qu'il existe, je la cite parce que c'est vrai que je siège dans cette assemblée-là et que je la vois travailler, une agence de développement économique du Doubs dont je sais qu'elle travaille en liaison étroite avec les services de la Ville, qu'elle contribue à ces efforts et que bien évidemment c'est ensemble qu'il convient de se réjouir de ces efforts parce qu'ils sont consentis avec des moyens budgétaires et autres qui sont répartis entre collectivités.

S'agissant de l'intervention que vient de faire à l'instant notre collègue NACHIN, je dois dire que je m'en désolidarise. Je ne peux pas du tout comprendre une logique qui consisterait en effet à séparer l'entreprise du politique. Dans un climat de concurrence entre villes, il est évident que l'attraction d'entreprises, l'attraction des emplois nécessite un effort comme il l'a souligné consistant à agir sur l'environnement de l'entreprise en matière de logement notamment et là beaucoup d'efforts restent à faire, c'est clair mais d'autres moyens sont connus sous la forme d'aides notamment indirectes par le conseil à l'entreprise que consentent des organismes comme le Service Economique de la Ville ou comme l'ADED et qui sont les bienvenus dans ce climat de concurrence. Voilà ce que je voulais souligner.

M. LE MAIRE : Je rejoins tout à fait les propos de M. VIALATTE à ce sujet. On ne peut pas attirer les entreprises si on ne leur offre pas en concurrence avec les autres sites des conditions qui soient à peu près semblables. Je ne vois pas comment on peut attirer une entreprise si on ne favorise pas, ou son extension ou les conditions de son installation... Ce n'est pas du tout un subterfuge, je regrette ce mot-là, que de dire on ne peut pas financer directement SCHLUMBERGER dans son extension parce que les conditions ne sont plus réalisées de la même façon mais on va aider cette entreprise en agrandissant le parking puisque l'actuel parking va être pris par l'extension de SCHLUMBERGER. C'est clair d'ailleurs et nous le faisons, c'est vrai M. VIALATTE a raison, en parfaite concordance avec les services de l'ADED du Conseil Général.

M. JACQUEMIN : Un mot pour apporter un peu ma contribution à ce débat intéressant, Monsieur le Maire, qui est un peu au centre de l'avenir en réalité. Je voudrais d'abord souligner, car cela n'a pas été dit ce soir, qu'on connaît dans ce pays, fort heureusement même si cela ne se traduit pas encore de manière satisfaisante au niveau de l'emploi, une reprise de l'investissement industriel. C'est de bon augure je crois et cela traduit un retour de la confiance à l'égard de la politique actuelle du Gouvernement -bien sûr la crise est peut-être un peu moins présente-. C'est dans ce climat-là que nous enregistrons quelque succès ce soir et je m'en réjouis.

Sur la politique à mener, il est clair que d'abord une collectivité doit mener une politique en faveur de l'environnement de l'entreprise. C'est un long chemin entrepris quasiment depuis les années 1978 et 1979, un petit peu aussi au lendemain du choc qu'avait créé le grand conflit de LIP dans cette ville et les collectivités, y compris les collectivités consulaires, se sont engagées dans une politique à long terme de valorisation de l'environnement de l'entreprise. Je rappelle qu'il a été créé dans les années 80 BATIFRANC qu'on voit apparaître ici comme opérateur financier ; il est important que les collectivités agissent dans l'opérateur financier. Nous avons un problème d'actualité à résoudre aujourd'hui, c'est une société qu'il faut regonfler, remettre sur ses rails et j'y tiens beaucoup.

C'est la Société Capital Risques Franche-Comté sur laquelle je travaille actuellement avec d'autres d'ailleurs et qui intervient sur le financement de l'entreprise, même sur son bilan mais cela c'est aussi un des combats qu'il faut mener dans les rapports entre l'entreprise et le politique. Il y a les opérateurs financiers, il y a les conditions d'accueil, peut-être peut-on souhaiter que des rivalités entre les communes soient quelquefois moins vives puisque les bonifications de taxe professionnelle ou d'imposition locale se retrouvent tout de même au niveau de l'addition pour le citoyen. Mais il n'empêche qu'on ne pourra jamais éviter et ce serait bien dommage de le faire, qu'un Maire ou qu'une équipe municipale soit sur le devant de la scène dans le combat pour attirer les entreprises.

Il y a un autre dossier qui démontre bien ce que nous avons fait notamment pour les pépinières d'entreprises qu'on a implantées à Palente il y a maintenant 5, 6 ans puisque rue Violet vous faites la transposition de ce qui a été fait par M. COURTEL sur la pépinière de Palente et je crois que c'est heureux. Cela aussi c'est une mesure d'accompagnement d'environnement d'entreprise extrêmement performante.

Je termine simplement pour dire que je souhaite qu'on aille un peu plus loin que la loi actuelle sur le financement des partis et des campagnes. Je trouve qu'on a fait une part du chemin, nous ne sommes pas au bout. L'idéal tout de même serait que les élus qui ont à financer leur campagne ne soient pas obligés de faire des clin d'œil aux entreprises. Je pense que l'idéal serait peut-être que tout financement transite par l'appareil des partis. Ecoutez, Monsieur le Maire, je ne trouve pas très normal effectivement qu'on retrouve dans la liste des entreprises qui financent les campagnes électorales, des entreprises qui travaillent pour la collectivité que l'on mène, je crois que cela n'est pas parfait et je souhaite qu'on sorte de ce genre de situation. Donc, je dis qu'il faut ouvrir une réflexion et je vous donne ici ma position puisque le débat est ouvert par André NACHIN et qu'il m'a cité. Je dis que je souhaite que sur ce dossier-là on aille encore vers un peu plus de rigueur car forcément toutes les pistes de corruption ne sont peut-être pas fermées. Cela ne veut pas dire, Monsieur NACHIN, qu'il faille couper le politique de l'entreprise mais il faut que ce travail se fasse sur les vrais sujets d'intérêt général, c'est-à-dire sur le développement économique et non pas sur le financement des campagnes.

M. LE MAIRE : C'est aux politiques de modifier ces textes de loi s'ils en voient la nécessité, ce n'est pas au Conseil Municipal. Il n'y a pas de clin d'œil à faire à celui-ci ou celui-là, ce sont les entreprises qui décident d'elles-mêmes.

M. NACHIN : Je trouve qu'il n'est pas sains que les partis politiques soient financés par les entreprises. C'est ma position. Je peux m'exprimer ?

M. LE MAIRE : Dépêche-toi parce qu'on sort du sujet !

M. NACHIN : On ne sort pas du sujet car lorsqu'on donne des sommes considérables à des entreprises, l'entreprise est en droit d'attendre en retour des politiques un certain nombre d'avantages (réactions). Je ne mets en cause personne dans cette assemblée mais on sait très bien qu'il y a de très nombreuses affaires dont on parle beaucoup. Je ne crois pas qu'il faille faire une coupure entre l'entreprise et le politique car il y a des liens qui doivent s'établir entre eux mais je pense qu'il faut se garder de demander aux entreprises et en particulier aux entreprises comme vient de dire Michel JACQUEMIN qui travaillent avec la collectivité, de financer la campagne des candidats qui ont des responsabilités dans cette collectivité. Voilà pourquoi je ne voterai pas les questions 15/b et 15/d.

M. LE MAIRE : C'est noté. Daniel ANTONY conclut cette discussion qui a un peu dérapé mais enfin on est en démocratie, on peut dire ce qu'on veut.

M. ANTONY : Je vais essayer de recentrer tout doucement et rapidement ce débat. Quand on se bat pour l'emploi, je crois qu'il faut de la rigueur et il ne faut quand même pas être angélique. La politique de développement d'une entreprise comme SCHLUMBERGER vue des Etats-Unis ne privilégie pas nécessairement Besançon. On nous a fait valoir qu'il y avait des locaux libres en Espagne, c'était à nous d'apporter le petit plus qui ferait créer 130 emplois supplémentaires à Besançon pour des élèves qui sortent de l'ENSMM. C'est clair. Je voulais dire à M. VIALATTE qu'il a parfaitement raison, il y a un partenariat sincère, actif, permanent entre les trois collectivités : Ville, Département, Région. J'ai seulement souligné que pour ce dossier précis de SCHLUMBERGER c'est surtout la Ville qui a porté ce dossier mais en bon partenariat avec l'ADED c'est évident. Nous sommes allés jusqu'à payer une étude de faisabilité à un Cabinet d'Architectes pour aider cette industrie à trouver une solution.

Quant au troisième partenaire qui est la Région, je m'excuse de le dire mais il se fait un petit peu tirer l'oreille. Il ne figure pas dans nos propositions de délibérations, je pensais m'insurger fortement mais il semble qu'il y ait à nouveau un espoir d'obtenir son intervention sur les dossiers d'AIR AUTOMATION et SCHLUMBERGER. Si les élus du Conseil Régional pouvaient nous donner un coup de main, cela nous ferait du bien et cela diminuerait d'autant nos dépenses.

M. LE MAIRE : Merci. J'ajoute que les permanents de la Chambre de Commerce font également équipe avec nous sur bien des dossiers.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité, un Conseiller votant contre, adopte ces propositions.